

Les politiques « Zéro Déchet »  
dans le monde  
utopie ou réalité ?

13 et 14 mai 2004  
Assemblée Nationale – Paris

**SYNTHESE DU CONGRES**

La croissance inexorable des flux de déchets qui traversent notre territoire, l'augmentation des coûts de traitement provoquée par des Directives Européennes et nationales plus contraignantes, les risques environnementaux posés par des matériaux de plus en plus complexes à gérer, les besoins en nouvelles infrastructures à court et moyen termes, et les problèmes d'acceptabilité sociale posés fréquemment par l'implantation de nouveaux équipements, obligent les élus et responsables des collectivités à élaborer de nouvelles stratégies pour mettre en œuvre une politique de gestion moderne et durable des déchets ménagers et municipaux.

Les intervenants du congrès « Les politiques Zéro Déchet dans le monde, utopie ou réalité ? » nous ont montré qu'une politique déchets durable peut entraîner la société, les entreprises et les villes dans des innovations majeures pour stimuler les économies locales, préserver notre environnement et engager durablement le développement des territoires. Il y a deux raisons de s'enthousiasmer : ce concept offre une vision de grande envergure et d'une portée considérable, tout en étant pratique et applicable dès maintenant.

Didier TOQUE  
Président  
Décentralisation & Initiatives Locales

*Nous remercions tout particulièrement Catherine TRINH, ingénieur et chargée de mission en environnement, pour son travail de synthèse.*

# SOMMAIRE

---

## I. L'OBJECTIF « ZERO DECHET » : UNE VISION POLITIQUE ..... 5

### « ZERO DECHET » : UNE REPOSE AUX SITUATIONS DE CRISE ..... 5

### QU'ENTEND-ON PAR « ZERO DECHET » ? ..... 6

- *Un principe, deux objectifs*..... 6
- *Une alternative aux modes de traitement traditionnels* ..... 7

### UNE VISION SOUS-TENDUE PAR DES ARGUMENTS ECONOMIQUES ..... 9

- *Développement de nouvelles filières*..... 9
- *Quels bénéfices pour les collectivités ?*..... 10

## II. DES STRATEGIES INNOVANTES DEVELOPPEES A TRAVERS LE MONDE. 11

### L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES : UNE LARGE PALETTE D'OUTILS MIS EN ŒUVRE ..... 12

- *Promotion de la diversion des déchets ménagers via le recyclage et le compostage* ..... 12
- *Promotion de la réduction des déchets à la source*..... 19

### FACTEURS DE SUCCES DES DEMARCHES « ZERO DECHET » ..... 21

- *Rôle de la concertation locale et de la mobilisation citoyenne* ..... 21
- *Autonomie au niveau local, soutien au niveau national*..... 22
- *Développement des filières aval de valorisation des matériaux, en libre concurrence* ..... 23

### III. DES AXES DE PROGRES QUI SE DESSINENT ..... 24

#### DES APPROCHES ET METHODOLOGIES INNOVANTES A DEVELOPPER ..... 24

- *Développer des méthodologies efficaces* ..... 24
- *Stimuler l'innovation technologique en matière de traitement des déchets* ..... 26
- *Repenser les produits* ..... 26

#### QUESTIONS / DEBAT ..... 28

#### PERSPECTIVES POUR UNE GESTION DURABLE DES DECHETS EN FRANCE ..... 29

- *Adopter une vision globale non sectorisée* ..... 29
- *Favoriser la prise de décision au niveau local* ..... 29
- *Susciter les initiatives de collectivités* ..... 29
- *Créer une structure de coordination nationale en soutien aux collectivités locales* ..... 30
- *Valoriser au mieux les matériaux issus du recyclage* ..... 30
- *Développer des incitations économiques* ..... 31
- *Imposer la responsabilité étendue du producteur* ..... 31

Les conférenciers internationaux ..... 33

Les conférenciers français ..... 35

## I. L'OBJECTIF « ZERO DECHET » : UNE VISION POLITIQUE

---

### « ZERO DECHET » : UNE REPONSE AUX SITUATIONS DE CRISE

Les politiques « Zéro Déchet » ont émergé dans les années 1990 dans de nombreux pays. A leur origine, on retrouve la plupart du temps des collectivités confrontées à des situations de blocage, voire de crise, ne sachant quelle réponse apporter à la fermeture des décharges et au refus de l'implantation d'usines d'incinération par la population locale.

Dans la région d'[Halifax](#), au Canada, l'orientation vers une politique « Zéro Déchet » est le fruit d'un processus de concertation avec la population. Face à la fermeture des décharges et à l'opposition du ministère de l'environnement canadien à l'égard de l'incinération, le comté a mis en place un comité de citoyens qui, en l'espace de six mois, a proposé un nouveau système visant le détournement de 88 % des déchets via le recyclage et le compostage. Des propositions ont été faites pour interdire la mise en décharge de certains matériaux et créer un organisme de récupération des ressources. Le nouveau système a été mis en place en trois ans.

A [Toronto](#), c'est une véritable crise autour des sites d'enfouissement qui a été vecteur de changements. La capacité du site d'enfouissement de la ville, Keele Valley, était devenue insuffisante et une partie des déchets de Toronto était exportée vers le Michigan, à une distance de 500 km. En fin d'année 2002, le site d'enfouissement a été fermé et l'intégralité des déchets a été envoyée vers les Etats-Unis. En vue de la fermeture du site d'enfouissement, la ville envisageait soit de continuer à exporter ses déchets, soit de les envoyer dans une ancienne mine au nord de l'Ontario. Cela a déclenché un véritable tollé au sein des populations locales et des réactions similaires ont commencé à naître aux Etats-Unis.

Face à cette situation extrêmement difficile, la ville s'est orientée vers une politique « Zéro Déchet ». Un groupe de travail, « the waste diversion task force », a été créé de sorte à obtenir les contributions du public pour définir les objectifs de la politique. Cette démarche, proche de celle d'Halifax, a donné lieu à une vaste concertation impliquant la province de Nouvelle Ecosse, le gouvernement canadien, des associations, des experts, des consultants, des universitaires... Il en a résulté 47 recommandations visant la diminution des quantités de déchets. Des objectifs chiffrés ambitieux ont été fixés pour supprimer le flux de déchets vers les décharges d'ici à 2010.

Aux Etats-Unis, de nombreuses villes ont choisi la voie du « Zéro Déchet » comme une alternative à l'incinération. Dans les années 1990, la construction de 300 incinérateurs, répartis sur l'ensemble du territoire américain, était à l'étude. De nombreuses associations préoccupées non seulement par l'impact environnemental mais aussi par les conséquences financières de ce projet se sont regroupées pour s'opposer au gouvernement. Il faut souligner que l'opinion américaine est largement défavorable à l'incinération des déchets : être en faveur de l'incinération des déchets n'est pas viable pour un élu. Cette levée en masse de la population américaine a eu pour effet l'annulation du projet. De nouvelles stratégies visant le « Zéro Déchet » ont alors été

développées à travers le pays. La ville de San José, en Californie, qui n'était plus autorisée à exploiter sa décharge, a entièrement remis en cause son mode de gestion des déchets, basé sur un opérateur unique. Face à une véritable impasse, la ville a pris des mesures économiques et politiques permettant de refondre son système, conformément à des objectifs « Zéro Déchet ».

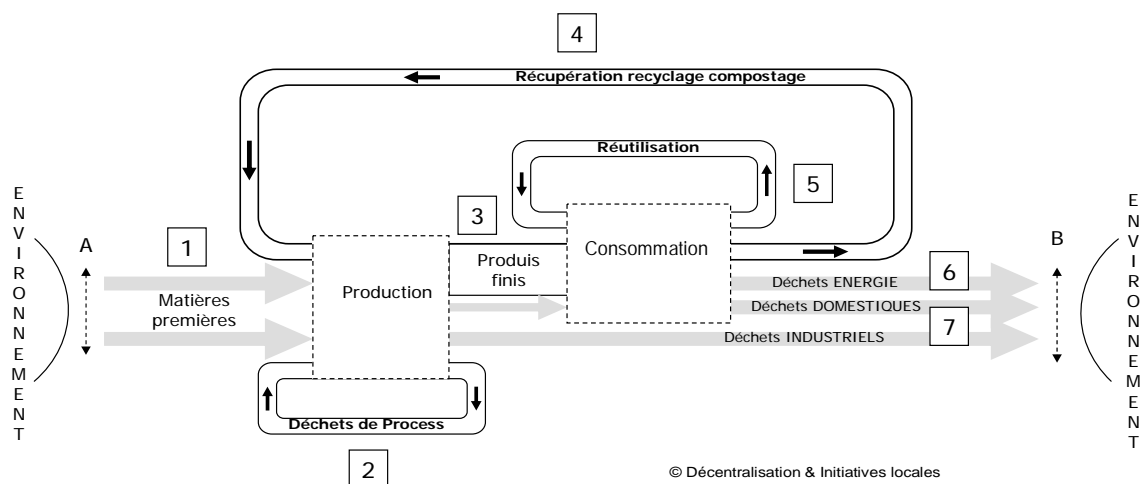
Aux [Philippines](#), c'est une catastrophe faisant plus de 300 victimes qui a entraîné l'adoption d'une politique « Zéro Déchet » par le gouvernement, en juillet 2000. Des pluies torrentielles s'étaient abattues sur le pays et avaient provoqué le glissement d'une quantité considérable de déchets sur la population.

En [Nouvelle-Zélande](#), l'émergence des politiques « Zéro Déchet » est due à l'influence grandissante de groupes locaux. Des actions en faveur du recyclage étaient alors menées mais souffraient d'un manque de coordination à l'échelle nationale. C'est pourquoi Zero Waste New Zealand Trust, structure à but non lucratif, a été créée par le gouvernement en 1997. Depuis lors, des programmes d'actions ont été lancés conjointement avec le gouvernement, les collectivités locales et les entreprises. En 2002, 50% des collectivités locales (sur un total de 74 dans le pays) ainsi que le gouvernement avaient adopté un objectif « Zéro Déchet ».

## QU'ENTEND-ON PAR « ZÉRO DÉCHET » ?

### ■ Un principe, deux objectifs

Les politiques « Zéro Déchet » se caractérisent par la volonté d'adopter une vision nouvelle sur la nature et le devenir des déchets. Elle repose sur un principe directeur : tendre vers l'élimination des déchets à la source et à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Si l'on se place dans une logique de préservation de l'environnement, l'objectif est de fonctionner en boucles fermées c'est-à-dire limiter au maximum l'exploitation des ressources non renouvelables ainsi que les rejets liés aux activités humaines (émissions dans le sol, l'air, l'eau). Cela signifie chercher à réutiliser et réintégrer les matériaux dans les processus de production. Il est nécessaire de repenser entièrement le système linéaire actuel pour aboutir à une logique calquée sur les écosystèmes naturels.



### Les flux de matières solides et organiques qui traversent un territoire

De façon pragmatique, tendre vers ce modèle idéal revient à se fixer deux objectifs concrets :

1. réduire la quantité de déchets générés et leur potentiel à causer des nuisances environnementales
2. s'efforcer de transformer les déchets restant en ressources via la réutilisation, le recyclage, le compostage.

Au-delà de la seule vision environnementale, une politique « Zéro Déchet » est avant tout un appel unique à l'action qui vise à créer un climat d'amélioration continue au sein d'une collectivité ou d'une entreprise. Les experts assimilent le terme « Zéro Déchet » à une marque tout comme la production propre ou le développement durable qui fédèrent différents types d'actions sous le même nom. Ce qui est nouveau avec le « Zéro Déchet » par rapport à des approches 100% recyclage, est qu'il s'agit d'un concept de véritable durabilité intégrant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de la conception à la consommation.

La mise en place d'une politique « Zéro Déchet » traduit la volonté d'une gestion durable des déchets au niveau d'un territoire. Elle vise l'instauration d'un système garantissant le respect de l'environnement mais cette démarche est aussi indissociable de l'objectif de rentabilité économique.

#### ■ Une alternative aux modes de traitement traditionnels

La plupart des démarches « Zéro Déchet » se sont axées, en premier lieu, sur la mise en œuvre de mesures favorisant la réutilisation, le recyclage et le compostage des déchets. L'objectif est de développer des modes de traitement alternatifs à l'enfouissement ou à l'incinération. C'est pourquoi les collectivités ont opté pour le taux de détournement (ou de diversion) afin de mesurer l'efficacité de leurs politiques. Tendre vers « Zéro Déchet » revient à tendre vers un taux de détournement de 100%.

En [Nouvelle-Zélande](#), le taux moyen atteint par les collectivités ayant adopté une politique « Zéro Déchet » se situe autour de 50-60%. Les meilleures performances se situent autour de 85%. A Toronto, les objectifs s'échelonnent sur plusieurs années : 30% en 2003 (32% effectivement atteints), 60% en 2006 et 100% en 2010.

Cet indicateur de performance a fait l'objet de vives discussions lors de la conférence. Des éléments plus précis sur la définition des taux mesurés montrent une certaine hétérogénéité des approches et force est de constater qu'il n'existe pas, aujourd'hui, de standards en terme de nomenclatures et de définitions. [Gary LISS](#) considère qu'un travail important reste à accomplir pour préciser ces définitions dans un cadre de coopération internationale.

Toutes les politiques « Zéro Déchet » ont pour objectif d'éliminer les flux de déchets à destination des décharges et des incinérateurs. L'incinération n'est pas considérée comme une solution durable et l'opposition à ce mode de valorisation est unanime parmi les intervenants étrangers. Les déchets résiduels obtenus à l'issue des opérations de tri sont dirigés vers des centres d'enfouissement. Dans les collectivités où la démarche « Zéro Déchet » est la plus avancée, les efforts d'optimisation portent sur la valorisation énergétique des gaz produits sur ces sites.

Pourquoi un positionnement si tranché contre l'incinération ?

Tout d'abord, les politiques « Zéro Déchet » ont écarté ce mode de traitement conformément aux attentes des populations locales. Dans la plupart des pays concernés, l'incinération suscite un fort rejet de la part des citoyens pour des raisons de santé publique. Le fait que les incinérateurs les plus performants permettent d'amener leurs émissions au minimum ne résout pas en totalité le problème.

Sur le plan environnemental, le refus de l'incinération traduit le refus de détruire des ressources. Selon cette approche, la quantité d'énergie préservée lors de la réutilisation ou le recyclage de matériaux est supérieure à la quantité d'énergie produite par leur incinération. Selon [Gary LISS](#), une étude menée aux Etats-Unis, s'appuie sur des analyses de cycle de vie pour formuler des recommandations dans ce sens. En ce qui concerne la fraction résiduelle des déchets, la position des politiques « Zéro Déchet » est la même car construire un incinérateur signifie très souvent un engagement de la collectivité à l'alimenter, ce qui va à l'encontre de toute stratégie de réduction de la production et de recyclage des déchets. Les contrats signés avec les opérateurs sont, en effet, fréquemment basés sur les tonnages entrants et s'étendent sur le long terme.

En outre, pour [Neil SELDMAN](#), l'incinération présente l'inconvénient d'imposer des coûts très élevés aux collectivités. Les experts étrangers considèrent qu'elle est le moyen le plus coûteux de gérer les déchets, ce que révélaient des études sur l'incinération aux Etats-Unis et en Europe, menées en 1985 dans le cadre du fonds Marshall. C'est aussi pour des motifs économiques que de nombreuses villes américaines ont choisi de réorienter leur stratégie au profit d'une politique « Zéro Déchet » et d'abandonner leur projet d'incinérateur.

En résumé, les experts qui ont contribué à l'essor des politiques « Zéro Déchet » ne voient pas dans l'incinération une pratique d'avenir. En dépit de la valorisation énergétique que permettent les incinérateurs, ils prédisent leur élimination progressive dans les dix années à venir au profit de centres de valorisation de la matière.

## UNE VISION SOUS-TENDUE PAR DES ARGUMENTS ECONOMIQUES

La dimension économique est une composante déterminante des stratégies « Zéro Déchet ». Pour être pérennes, les systèmes mis en place doivent être viables économiquement.

### ■ Développement de nouvelles filières

S'engager sur la route du « Zéro Déchet » signifie passer d'une logique d'élimination de déchets à celle de valorisation de ressources. Les systèmes mis en place sont créateurs d'une économie qui repose sur la matière première secondaire. Il s'agit de promouvoir de nouvelles filières de réutilisation, de recyclage et de compostage. Le « Zéro Déchet » s'inscrit dans une logique de développement de marchés où tous les matériaux récupérés doivent trouver un débouché.

La rentabilité économique est une préoccupation constante comme le montre l'activité d'[Ecocycle](#), aux Etats-Unis. Cette organisation à but non lucratif, créée il y a 15 ans, dispose d'installations de recyclage, de réutilisation et de compostage et tend vers une totale indépendance financière. En dépit de soutiens municipaux dont la vocation est de décroître progressivement, cet organisme fonctionne selon un modèle capitaliste où la priorité va à la minimisation des coûts et la maximisation des revenus.

Au Canada, la province de Nouvelle Ecosse s'est fixée comme objectif de soutenir les marchés locaux exploitant la ressource « déchets », à travers les actions du [RRFB](#) (Resource Recovery Fund Board). Cet organisme intervient à de nombreux niveaux. Il soutient, par exemple, la mise en place d'un système informatique de suivi des paiements ce qui favorise les opérations logistiques relatives aux matériaux recyclés. Le [RRFB](#) déploie également des actions auprès des entreprises locales afin de les impliquer dans la logique de valorisation et de recyclage et de favoriser l'innovation. Le RRFB intervient de manière transverse au niveau du territoire (résidents, collectivités, entreprises...) avec comme objectif de tendre vers « Zéro Déchet ».

Il importe de souligner les répercussions sociales très positives du développement de ces économies locales. En premier lieu, les politiques « Zéro Déchet » trouvent généralement un écho très favorable au sein de la population. L'enthousiasme des citoyens est d'ailleurs un facteur de succès majeur de ces politiques. Mais le bénéfice le plus populaire est sans doute la création d'emplois sur le territoire.

Les experts ont quantifié les créations d'emplois induites par la réutilisation et le recyclage, tout en les comparant aux modes de traitement traditionnels.

Type d'opération	Emplois pour 10,000 tonnes/an
<b>Réemploi et réutilisation de produits</b>	
<i>Ordinateurs et produits informatiques</i>	<b>296</b>
<i>Récupération de textiles</i>	<b>85</b>
<i>Autres biens de consommation durables</i>	<b>62</b>
<i>Réparation de palettes en bois</i>	<b>28</b>
<b>Industriels du secteur recyclage</b>	<b>25</b>
<i>Fabriques de papier</i>	<b>18</b>
<i>Fabricants de produits en verre</i>	<b>26</b>
<i>Fabricants de produits plastiques</i>	<b>93</b>
<b>Installations de valorisation des matériaux</b>	<b>10</b>
<b>Compostage</b>	<b>4</b>
<b>Mise en décharge et incinération</b>	<b>1</b>

**Création d'emplois : Réutilisation et Recyclage vs. Mise en décharge et Incinération. Source: ILSR – [Rick Anthony & Asso.](#) – Mai 2004 - USA**

Aux Etats-Unis, 8 000 sociétés exerçaient leur activité dans le recyclage en 1968 et employaient alors 76 000 personnes. [Gary LISS](#) précise qu'aujourd'hui, l'industrie du recyclage représente 79 000 entreprises et emploie 1,1 million d'employés. Elle génère 250 milliards de dollars de revenus par an ce qui équivaut aux revenus de l'industrie automobile des USA.

### ■ Quels bénéfices pour les collectivités ?

Aux Etats-Unis, les politiques « Zéro Déchet » mises en place ont généré des économies massives pour les collectivités. Une étude, menée pour le compte de l'EPA (Environmental Protection Agency), a montré que la plupart des villes ayant atteint 50% de détournement des déchets, ont réalisé des économies appréciables. C'est précisément le cas de la ville de Boston qui avait amorcé la construction d'un incinérateur. Sous la pression de la population, une étude comparative sur les systèmes de gestion des déchets, à échelle de 20 ans, a été menée par l'université du Texas. Elle a démontré que l'abandon du projet génèrerait une économie de 100 millions de dollars, en dépit des 22 millions déjà engagés dans le chantier. Cette étude a eu pour conséquence l'annulation du projet d'incinérateur et le lancement d'un programme alternatif.

Pour d'autres villes, le bilan à court terme apparaît moins positif. Au Canada, la ville de Toronto a décidé de supporter une forte augmentation de ses coûts de gestion des déchets qui pourraient doubler compte tenu de l'objectif « Zéro Déchet » fixé à 2010. En dépit de coûts à court terme, les gestionnaires considèrent qu'à long terme, les avantages seront réels si l'on prend en compte les bénéfices sur l'environnement et les autres avantages financiers. L'économie d'une politique « Zéro Déchet » doit être replacée dans son contexte local et s'inscrire dans la durée.

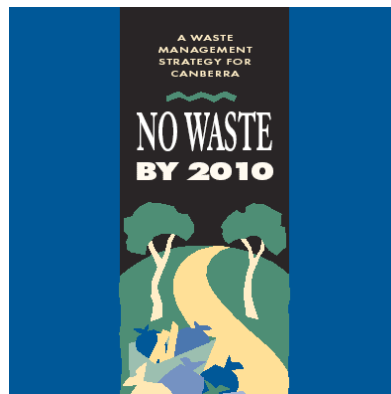
## II. DES STRATEGIES INNOVANTES DEVELOPPEES A TRAVERS LE MONDE

---

Depuis la fin des années 1990, de multiples initiatives « Zéro Déchet » ont vu le jour dans de nombreux pays : en Nouvelle-Zélande, au Canada, en Australie, aux Etats-Unis, aux Philippines, en Inde... [Canberra](#) est la première ville au monde, en 1996, à avoir adopté une politique « Zéro Déchet ».

A travers les expériences présentées, on a pu relever l'importance de l'autonomie accordée aux collectivités territoriales et locales en matière de gestion des déchets. C'est, selon [Gary LISS](#), une condition déterminante pour favoriser les politiques de recyclage. Aux Etats-Unis, grâce à la pression des autorités californiennes, les collectivités locales ont obtenu la responsabilité mais également les moyens de mettre en place de nouveaux systèmes. Elles ont ainsi pu jouer un rôle majeur de planification des actions en accord avec leurs populations.

Les systèmes de gestion élaborés font appel à un éventail d'outils et de mécanismes variés. Les options retenues correspondent à des contextes précis et s'adressent à des populations de cultures et d'histoires diverses. Les paragraphes suivants visent à en exposer succinctement les grandes lignes.



***En 1996, la ville de Canberra lance son programme « Zéro Déchet en 2010 »***

## L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES : UNE LARGE PALETTE D'OUTILS MIS EN ŒUVRE

Les collectivités engagées ont mis en œuvre des moyens politiques et économiques pour promouvoir leur démarche.

La force du slogan « Zéro Déchet » a été de fédérer le plus grand nombre d'acteurs et de les mobiliser dans un but unique : réduire au maximum les quantités de déchets enfouies ou incinérées. Les collectivités ont joué un rôle majeur en se positionnant comme leader auprès des acteurs du territoire pour favoriser le recyclage des ressources et la réduction à la source.

### ■ Promotion de la diversion des déchets ménagers via le recyclage et le compostage

Favoriser les pratiques de réutilisation, de recyclage et de compostage suppose de modifier en profondeur le système en place. Selon [Gary LISS](#), il est indispensable, pour minimiser les surcoûts, de repenser la gestion des déchets dans son ensemble.

Les instruments mis en œuvre répondent aux objectifs suivants :

- développer des infrastructures adaptées pour récupérer et recycler les ressources,
- sensibiliser le public,
- inciter l'ensemble des acteurs du territoire à se mobiliser,
- tendre vers un cadre réglementaire favorable au « Zéro Déchet ».

### Développement de services et des infrastructures de collecte et de recyclage des ressources

Des solutions innovantes ont été développées pour améliorer les services proposés aux citoyens aussi bien au niveau de la récupération des ressources que de la valorisation des matériaux.

#### ► Optimisation des services de collecte en porte à porte

En 2001, [Toronto](#) a renforcé sa politique de recyclage en se fixant l'objectif « Zéro Déchet ». La ville assure la gestion des déchets de 495 000 pavillons et de 460 000 habitats collectifs. Elle prend également en charge la gestion des déchets pour l'Administration et le secteur industriel.

Au niveau des services de collecte, la stratégie de Toronto a principalement consisté à en diminuer la fréquence. En zones pavillonnaires, le système fonctionne de la façon suivante : la première semaine, un camion, équipé de deux compartiments, collecte d'une part, les emballages mélangés et d'autre part, les matières organiques. La deuxième semaine, un camion collecte les matières organiques et les déchets résiduels. Les déchets verts sont collectés séparément.

La fréquence de collecte qui est passée d'une à deux semaines pour les matières résiduelles, a induit initialement une certaine résistance mais ce mode de fonctionnement est à présent accepté par les résidents. En ce qui concerne les immeubles, les déchets mélangés sont collectés deux fois par semaine, les matériaux recyclables, une fois par semaine. Ce sont les habitats collectifs qui posent le plus de difficultés à la ville qui n'hésite pas à appliquer des sanctions strictes pouvant aller jusqu'à l'arrêt du service de collecte.

La ville a développé ses services en élargissant la liste des matériaux recyclables acceptés. Avant 2001, seuls certains types d'emballages étaient acceptés : bouteilles en verre, en plastique, canettes en métal, barquettes en aluminium... Des filières de valorisation ont été développées de sorte qu'aujourd'hui, de très nombreux articles sont recyclés : pots de peinture, cartons de jus de fruits et de lait, papiers d'emballages, journaux, magazines, cartons ondulés, annuaires, livres... Les conteneurs ont été agrandis ce qui a permis d'augmenter de 20% les volumes collectés.

Dans le cadre de son programme « Green Bin », Toronto a également revu l'équipement mis à disposition des résidents. Des conteneurs spécifiques ont été fournis : un petit conteneur pour les déchets organiques, d'autres plus volumineux pour les autres déchets. La participation active de la population dans les décisions de la ville a été le principal facteur de succès de ce programme.

En ce qui concerne les poubelles publiques, elles ont été remplacées par 4000 bennes compartimentées permettant de séparer les journaux et papiers, les emballages (verre, plastique, métal...) et les déchets mélangés. Ces bennes, d'une valeur totale de 5 millions de dollars, ont été fournies gratuitement à la ville par des entreprises privées. Elles font office de panneaux publicitaires ce qui permet de générer un million de dollars de revenus.

Aux [Philippines](#), plusieurs collectivités ont adopté des politiques « Zéro Déchet ». Les services de collecte ont été mis en place de sorte à répondre le mieux possible aux besoins locaux. Dans l'un des quartiers (« barangay ») de la ville de Candon, plus de la moitié des déchets produits est organique. Aussi, l'objectif premier a-t-il été de promouvoir la pratique du compostage. Un système basé sur le ramassage quotidien des matières putrescibles et la création d'une unité de compostage a été mis en place. Ce système relève de l'initiative du barangay qui dispose d'une grande autonomie pour atteindre l'objectif de réduction des déchets. En contrepartie, le barangay reçoit un encouragement financier équivalent à 50% des économies réalisées par la ville.

A Macati, premier quartier d'affaires des Philippines, une autre approche a été privilégiée. Le quartier a été divisé en douze secteurs pour faciliter la collecte sélective des ressources. Des magasins d'occasion ont été créés dans chaque secteur. Le programme mis en place a, pour une grande part, porté sur la collecte avec l'introduction de nouveaux sacs transparents et conteneurs à compartiments.

## ► Développement des centres de valorisation des ressources (Resource Recovery Parks)

De nombreux centres de valorisation des ressources ont été créés aux Etats-Unis au début des années 1980.

Egalement appelés déchèteries, centres de récupération des déchets, écoparcs ou parcs éco-industriels, leur principe est de regrouper sur le même site des activités de récupération, de réutilisation, de recyclage et de vente de matériaux. L'objectif est de s'éloigner de la notion de rebut au profit de celle de ressource. Ces sites offrent un fort potentiel de création de nouvelles entreprises spécialisées dans la valorisation des matières premières secondaires. Les experts font souvent le parallèle avec les sites aéroportuaires. Ce modèle coopératif public-privé est un excellent exemple, transposable aux opérations « Zéro Déchet » qui requièrent, elles aussi, de grands espaces tout en constituant un pôle de regroupement d'installations spécialisées.

Différents types de parcs ont été développés aux Etats-Unis :

- des parcs dont le fonctionnement repose sur l'apport volontaire des déchets par les particuliers et les entreprises. En Californie, dans certains comtés, 80% de la population sont concernés. Les autorités locales cherchent à favoriser l'implantation de nouvelles industries.
- des écoparcs qui se construisent autour d'une activité industrielle. Ces structures d'accueil ont pour vocation d'attirer de nouvelles entreprises intégrant les matières résiduelles dans leurs process de production. L'objectif est de créer une complémentarité des flux de matières sur le territoire et de former ainsi de véritables « éco-systèmes industriels » sur le modèle des écosystèmes naturels où les déchets des uns sont des ressources pour d'autres.
- des parcs dits « environnementaux » qui regroupent des services environnementaux. Il existe dans ce cas des synergies telles que le traitement des lixiviats d'une décharge par une station d'épuration.

Une des réalisations les plus originales présentées par [Gary LISS](#) est le centre de valorisation du comté de Del Norte (Californie), ouvert aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises. Il s'agit d'un centre d'apport volontaire, conçu comme un centre commercial, où se succèdent les points de dépose des différents types de déchets. L'utilisateur passe de poste en poste : matériaux recyclables, matériaux difficilement recyclables et enfin déchets non recyclables. En fin de circuit, se trouve un magasin de matières recyclées. L'intérêt de ce système est double :

- le public effectue le tri en passant par les différents postes à l'intérieur du site,
- il existe une incitation économique pour le citoyen. Chaque étape est une opportunité de gagner de l'argent avant d'aboutir au poste de décharge final (matériaux non recyclables tels que les pneus, les produits chimiques, pharmaceutiques, les huiles...) qui, lui, est payant.

Les autorités locales jouent un rôle majeur à travers les règles qu'elles définissent et qui s'appliquent à l'exploitant du parc. Celui-ci s'engage à recycler sur site si le recyclage est plus rentable que la collecte et la mise en centre d'enfouissement. Cette mesure vise la promotion des pratiques de compostage, de réutilisation et de recyclage en restant en cohérence avec des objectifs de performance économique.

Le City Research Recovery Center, à Dunedin, est également une expérience réussie. Ce parc est l'un des premiers développés dans cette région. Il s'agit d'un site de proximité où il est possible de déposer mais aussi d'acheter. L'avantage pour le public est de centraliser tous les services de récupération de déchets, recyclables et autres. Seul, le dépôt de déchets non valorisables est payant. Il est également possible d'acheter des matières recyclées à bas prix. Il faut noter l'importance de la dimension ludo-éducative que peut revêtir ce type de parc. Pour les entreprises qui s'implantent sur ces sites, il existe de nombreux avantages : partage des équipements d'exploitation, de maintenance, des compétences en environnement, des moyens de promotion, des différents services professionnels.

Les meilleures localisations pour l'implantation de tels sites sont souvent des infrastructures en déclin voire fermées telles que d'anciennes décharges, d'anciens incinérateurs, des sites industriels urbains tombés en désuétude (aide à la réhabilitation de sols contaminés par du compostage), des usines désaffectées...

Concernant la valorisation des matériaux difficiles à recycler, une initiative remarquable a été développée par [Ecocycle](#). Cet organisme joue, depuis 29 ans et encore aujourd'hui, un rôle de pionnier dans le domaine de la gestion des déchets aux Etats-Unis

Ecocycle possède un centre de valorisation des matériaux et une usine de compostage et a créé, en 2002, un centre de récupération des matériaux difficiles à recycler appelé le CHARM (Center for HARD to Recycle Material). Cette initiative est soutenue par la municipalité. Le CHARM a pour rôle principal de trouver des débouchés aux matériaux en sollicitant les industriels, localement si possible, mais également à l'étranger.



***Un centre de récupération des matériaux difficiles à recycler aux Etats-Unis***

Quelques exemples de réalisations qui, pour certaines, sont à l'origine de toute une filière de transformation :

Concernant les produits électroniques, le CHARM a identifié une société californienne, EPC, qui recycle entièrement les ordinateurs.

Concernant les téléphones mobiles, ils sont vendus un dollar l'unité dans différents pays (Thaïlande, Mexique, Brésil...).

Concernant les chaussures de sport usagées, elles sont récupérées par Nike et transformées en revêtement de sol pour les salles de sport.

Concernant les sacs plastiques, ils sont transformés en « bois plastique » par la société TREX.

### Sensibilisation, éducation et participation active citoyenne

Les expériences présentées lors du colloque montrent le rôle primordial que joue la population dans la conduite des politiques « Zéro Déchet ». Leur succès dépend de l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire (citoyens, associations, entreprises...) et de leur engagement pour atteindre un objectif commun.

Ceci explique que les collectivités mettent en œuvre d'importants moyens pour faire participer le public, communiquer autour des objectifs et des actions menées et bâtir des programmes destinés à éduquer les jeunes.

La ville de [Toronto](#) a développé un plan de grande envergure pour impliquer le public, en plus d'actions de communication traditionnelles :

- Des campagnes publicitaires (affiches, vidéos...) ont été menées pour chaque type de déchets.
- Un site Internet présentant les détails du programme a été créé : [www.toronto.ca/greenbin](http://www.toronto.ca/greenbin).
- Un guide pratique a été diffusé auprès de tous les foyers.
- La ville s'est également attachée à aller à la rencontre des citoyens. Des réunions publiques d'information ont été organisées avec la participation des conseillers municipaux. Des campagnes de sensibilisation en porte à porte ont également été réalisées par la municipalité.
- Des manifestations comme les journées pour l'environnement sont organisées par le conseil municipal. Le principe est de distribuer gratuitement du compost en échange de matériaux recyclables et même de déchets difficiles à recycler comme le polystyrène. Ces événements (41 au total en 2003) ont connu un vif succès avec 10 000 participants en 2003.

Grâce à toutes ces actions, le programme « Zéro Déchet » a connu 90% de participation dès son lancement alors que les expériences antérieures, de plus petite envergure, n'avaient permis de mobiliser qu'au plus 40% de la population. Il est également apparu que les meilleurs ambassadeurs de ce programme sont les enfants pour qui le recyclage ira de soi à l'avenir. Le travail de compréhension et d'apprentissage est plus difficile auprès des adultes.

Dans d'autres régions au Canada, on observe le même effort de sensibilisation et d'éducation. En Nouvelle Ecosse, un million de dollars est consacré chaque année à des opérations d'éducation et de communication ce qui correspond environ à un dollar par personne dans la province. Une priorité a été donnée à l'éducation des jeunes avec environ 1500 interventions dans les écoles. L'action de sensibilisation menée dans la province se traduit également par l'organisation d'événements publics et la publication d'ouvrages destinés aux enfants.

A [Edmonton](#), capitale de la province d'Alberta, un des facteurs majeurs de la réussite de la politique « Zéro Déchet » a été la formation du public. Chaque année, 10 000 écoliers visitent les installations de recyclage. Deux enseignants sont employés à plein temps par la ville pour organiser ces visites. Par ailleurs, un programme de promotion du compostage à domicile a été lancé par la municipalité.

Aux Etats-Unis, l'association [Ecocycle](#) accorde également beaucoup d'importance à la participation du public et à la communication autour de ses activités. Une de ses missions est en effet d'éduquer les enfants, projet qui concerne environ 60 écoles (40 000 élèves). En 2003, 1000 présentations ont été réalisées. Ces actions se prolongent aujourd'hui dans des réalisations concrètes avec la participation des écoles à des programmes de recyclage (chaussures de sport...) et de compostage.

Pour communiquer sur ses actions, Ecocycle publie une lettre d'information et organise régulièrement des événements comme des journées thématiques sur la collecte de certains matériaux. Les experts étrangers insistent sur le caractère fédérateur de ces initiatives qui rassemblent des communautés de tous horizons.

### Mesures incitatives en direction des citoyens et des entreprises

La mise en œuvre des politiques « Zéro Déchet » se traduit concrètement par tout un éventail de mesures économiques et politiques permettant de modifier le système conformément à des objectifs de réduction et de recyclage des déchets. Déployer des moyens incitatifs revient à faire usage de la technique « de la carotte et du bâton ».

En Californie, la municipalité de [San José](#) a cherché à promouvoir des incitations auprès de l'ensemble des parties prenantes. Elle a ainsi été amenée à :

- définir des critères de sélection « Zéro Déchet » dans les appels d'offres de services,
- conditionner la délivrance de permis d'exploitation à l'application de mesures relatives au recyclage,
- imposer contractuellement une qualité de service aux prestataires ayant la charge de la collecte et de l'élimination des déchets.

Les collectivités engagées ont également eu recours à des incitations financières dont la vocation a été de modifier l'équilibre économique établi de sorte à généraliser les initiatives marginales de recyclage en les rendant viables économiquement. Certains des experts français présents, comme [Matthieu GLACHANT](#), sont favorables à ce type d'initiatives. Dans son intervention, il insiste sur la nécessité de recourir à des instruments économiques pour promouvoir de manière efficace les pratiques de recyclage.

Aux Etats-Unis, de nombreuses collectivités ont développé des systèmes de redevances incitatives qui font payer les citoyens en fonction de la production individuelle de déchets non triés. La question du passage d'un système d'impôts à un système d'encouragement du citoyen est apparue essentielle. Ce système est appelé PAYT (Pay as you throw, « Payez ce que vous jetez ») : Plus le citoyen jette, plus il paie.

Le programme PAYT vient d'être lancé à [Pasadena](#), ville californienne de 100 000 habitants. Antérieurement, les taxes liées aux déchets ménagers étaient intégrées à la taxe d'habitation. Face à une impasse des politiques de réduction de la mise en décharge, la ville a mis en place un nouveau système de taxation basé sur le principe de PAYT. L'efficacité de cette politique repose sur des mécanismes de collecte et de compostage qui doivent être mis en place avant le lancement du programme.

5 000 villes aux Etats-Unis ont adopté ce système de financement spécifique en abandonnant le financement de la gestion des déchets par les impôts locaux. Il y a différentes façons de structurer ces encouragements selon le contexte local. De nombreuses informations sur ce sujet figurent sur le site Internet de l'Agence pour la protection de l'environnement (Environment Protection Agency : [www.epa.gov](http://www.epa.gov)).

D'autres types d'incitations sont utilisés comme, par exemple, des subventions destinées à soutenir les initiatives de recyclage et de réutilisation. On trouve des exemples à San Francisco, dans le comté d'Alameda, ainsi qu'à San Diego. Une des premières tâches pour les collectivités est d'identifier les entreprises déjà impliquées sur le territoire et de les encourager financièrement. Les collectivités peuvent ainsi encourager la consigne des produits (exemple des canettes aux Etats-Unis). Pour promouvoir le recyclage dans les entreprises, des services de collecte sélective peuvent leur être proposés gratuitement ainsi que la révision du montant de leurs impôts locaux.

Les collectivités font preuve d'inventivité en instaurant des redevances très diverses, par exemple, sur la construction de bâtiments neufs. En Californie, de nombreuses municipalités demandent aux promoteurs, en début de projet, une caution de 50 dollars par tonne de déchets estimée. Cette caution est restituée si le taux de recyclage atteint est au moins de 50%. En cas contraire, ces fonds sont utilisés pour financer des actions en faveur du recyclage.

En matière de taxation, les exemples sont divers. Ils concernent très souvent la mise en place de surtaxes sur les décharges pour financer le recyclage avec une redistribution au niveau régional. Dans le comté d'Alameda, les habitants ont voté, par référendum, l'instauration d'une surtaxe de six dollars par tonne de déchet mise en décharge, afin de maximiser le recyclage et le compostage.

## Mesures réglementaires

Les collectivités jouent également un rôle dans la pression qu'elles exercent pour modifier le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la gestion des déchets.

Les interdictions en sites d'enfouissements sont généralement très efficaces. Elles ont été mises en place dans plusieurs municipalités en Nouvelle-Zélande et portent généralement sur les matières recyclables, les déchets verts, les produits toxiques.

La ville de [Toronto](#) a, quant à elle, eu recours à l'interdiction de jeter les déchets de tonte (obligation de les laisser sur place). Cette mesure a permis de détourner des sites d'enfouissement 12 000 tonnes de déchets par an. Le recyclage est également devenu obligatoire sous peine d'amendes.

Au niveau national, les collectivités ont impulsé des changements de fonds comme par exemple :

- le développement de standards de récupération des ressources avec délivrance de permis d'exploitation,
- la responsabilité étendue du producteur vis-à-vis du cycle de vie des produits et des emballages qu'il introduit sur le marché,
- l'obligation du tri au niveau national avec interdiction de déposer les produits toxiques, les produits recyclables et les matières organiques en décharges,
- l'obligation d'intégrer une part minimale de matières recyclées dans certains produits.

### ■ **Promotion de la réduction des déchets à la source**

L'objectif de réduction de la production des déchets est un volet majeur des politiques « Zéro Déchet ». Or, malgré des taux de détournement élevés, les collectivités rencontrent souvent de grandes difficultés à réduire les quantités de déchets produites. C'est par exemple le cas en Nouvelle-Zélande et aux Etats-Unis où les collectivités tentent de déplacer la responsabilité vers les producteurs et les consommateurs.

L'analyse de [Matthieu GLACHANT](#) va dans le sens de cette stratégie. Selon lui, la production de déchets ménagers est une activité économique difficilement dissociable de l'activité de consommation. Les déchets sont co-produits par les producteurs et les consommateurs. Ces acteurs doivent être incités à modifier leur comportement de sorte à lutter efficacement contre l'augmentation de la production de déchets.

La réduction des déchets à la source suppose ainsi, en amont, la conception de produits générant moins de déchets et en aval, l'incitation à l'achat de ces produits par les consommateurs.

Pour tendre vers une conception plus respectueuse de l'environnement, les partisans du « Zéro Déchet » sont favorables à la responsabilité étendue du producteur. Concernant la responsabilité du consommateur, il apparaît que l'outil le plus efficace soit le PAYT (Pay as you throw). A San José, en Californie, ce programme a eu pour effet de réduire, de manière conséquente, les quantités de déchets produites. Dans un tel système, il importe que, parallèlement, des services de recyclage illimités soient fournis par la municipalité.

En Europe, des programmes de minimisation des déchets sont également mis en place. Depuis plus de huit ans, l'association belge [Espace Environnement](#) accompagne des collectivités dans la mise en œuvre de ces politiques et elle intervient aujourd'hui sur un projet de réseau transfrontalier franco-belge. Celui-ci implique notamment la communauté urbaine de Lille ainsi que deux autres intercommunalités belges. Ce projet bénéficie depuis deux ans d'un financement européen.

Un des axes privilégiés est la réduction des déchets à la source. L'approche consiste à faire participer l'ensemble des acteurs et à travailler avec des partenaires, en particulier avec les distributeurs, les médecins (promotion de l'eau du robinet), le milieu associatif... Le partenariat avec les supermarchés et les fédérations de distributeurs et d'industriels s'est traduit par divers types d'actions :

- opérations d'information de la clientèle par le biais de brochures avec suivi du taux d'enlèvement,
- étiquetage spécifique mis en place pour mettre en évidence certains produits comportant moins d'emballages. Suivi des ventes de ces produits,
- formation des acheteurs aux approches et principes environnementaux.

Il ressort de l'ensemble des présentations que la palette des instruments et mesures mis en place est extrêmement large et variée. Il apparaît également qu'un certain nombre de conditions doivent être réunies pour garantir le succès des démarches engagées.

## FACTEURS DE SUCCES DES DEMARCHES « ZERO DECHET »

### ■ Rôle de la concertation locale et de la mobilisation citoyenne

Les politiques « Zéro Déchet » ont toutes comme priorité de faire participer la population aux prises de décisions et d'initiatives.

Au-delà des efforts de sensibilisation et de communication, la concertation locale est un outil essentiel permettant au public de contribuer au travail collectif de mise en place d'un nouveau système. L'objectif est rassembler et de faire participer l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, collectivités, professionnels du recyclage et de traitement des déchets, entreprises, commerçants, universitaires, associations locales, experts... Ce processus d'échanges et de concertation intervient souvent dès les prémices des projets et tient lieu de consultation préliminaire du public.

C'est cette approche qui a été retenue par le comté de l'[Essex](#), au Royaume-Uni. Les collectivités du comté, regroupées au sein d'un conseil de gestion, ont pris l'initiative de s'engager dans un processus de concertation pour définir le nouveau système de gestion des déchets. La concertation s'est basée sur des éléments concrets concernant les différentes options de gestion des déchets ainsi que sur une analyse comparative détaillée des différents systèmes proposés.

Plusieurs outils ont été mis en œuvre dans ce processus de concertation : deux sites web, une lettre d'information, une brochure de concertation détaillant les six options, des séminaires, des ateliers, l'implication des médias. Deux méthodes ont été utilisées pour informer le public : l'utilisation des médias et la mise en place de points d'information du public (affiches...). Les avis ont été recueillis par le biais d'un questionnaire d'enquête inclus dans la brochure de concertation et disponible également sur internet. Tout citoyen de l'Essex devait être partie prenante de cette stratégie. A l'issue de cette consultation, des programmes ont été développés par les collectivités, notamment par la ville de Colchester où l'on a pu observer une forte adhésion des citoyens à la démarche.



*Participation citoyenne dans l'Essex, au Royaume-Uni*

La concertation peut être également utilisée de façon plus ponctuelle sur un des programmes d'actions d'une collectivité. C'est le cas de la ville de [Toronto](#), au Canada, où la population a largement participé à la prise de décision dans le cadre du programme « green bin ». Les discussions ont, par exemple, porté sur l'ergonomie des équipements de stockage des déchets mis à disposition des foyers par la ville.

Au Canada, la région d'Halifax a véritablement fait de la concertation locale un pilier de sa stratégie de gestion des déchets. La politique mise en œuvre a été fondée sur les recommandations d'un comité de citoyens. Ce travail participatif se poursuit à travers des groupes de travail auxquels prend part la population. [Jim BAULD](#) souligne néanmoins la nécessité de rester vigilant pour maintenir les niveaux de participation du public. Il apparaît en effet que la mobilisation citoyenne a tendance à s'éroder dès lors que le taux de 50% de détournement des déchets est atteint.

La mobilisation citoyenne et la mise en place d'actions concrètes adéquates et efficaces supposent une proximité indispensable pour trouver des solutions locales aux besoins locaux.

#### ■ **Autonomie au niveau local, soutien au niveau national**

La réussite de ces programmes est due en grande partie à l'autonomie accordée aux autorités territoriales et locales pour la gestion des déchets.

Néanmoins, au niveau national, il importe qu'un cadre législatif favorable soit défini. Des programmes de coordination, de réseaux d'échanges et d'information, de soutien à l'innovation sont autant d'outils permettant de catalyser le processus de diffusion de ces politiques.

En Californie, une loi d'Etat datant de 1989 a délégué l'autorité, la responsabilité et les moyens aux collectivités locales pour la gestion des déchets, tout en leur fixant un objectif de réduction de 50% avant l'an 2000. Ce transfert de responsabilité au niveau local est l'aboutissement d'actions menées avec conviction par les représentants des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat fédéral. Celui-ci projetait, en effet, de reprendre le contrôle des projets d'incinérateur en raison de l'échec des Etats face à ce problème. La vive opposition de l'Etat de Californie a finalement eu raison de ce projet et grâce à cela, on estime qu'aujourd'hui, 47% des déchets sont détournés des décharges et des incinérateurs.

Ce mode de prise de décision, situé au niveau local, comporte plusieurs avantages :

- il donne aux collectivités la liberté d'expérimenter de nouveaux systèmes pour atteindre cet objectif ce qui est déterminant pour le développement du recyclage,
- les collectivités passant directement les contrats de prestations de services, la surveillance et le contrôle des installations de traitement en sont nettement facilités,
- d'une manière générale, il permet l'optimisation des ressources et des moyens mis en œuvre.

La conclusion à laquelle les experts aboutissent est que les programmes développés au niveau local, dans un système ouvert à la concurrence, permettent d'obtenir de meilleurs résultats qu'une politique nationale contraignante.

Cela amène à un point essentiel, plusieurs fois évoqué lors du colloque : la nécessité de développer le droit à l'expérimentation par les collectivités, à la recherche d'innovation et de changement.

■ **Développement des filières aval de valorisation des matériaux, en libre concurrence**

Le succès des politiques « Zéro Déchet » dépend pour une large part de la richesse créée à partir des matières premières secondaires, issues de la réutilisation et du recyclage. Un des grands enjeux de ces politiques est donc de valoriser au mieux ces matériaux et de soutenir le développement des nouvelles filières « débouchés ».

Les experts évoquent deux conditions nécessaires pour atteindre de tels objectifs :

- que les collectivités puissent tirer directement les bénéfices de la vente des matériaux,
- que le prix de vente des matériaux s'établisse sur un marché ouvert à la concurrence.

### III. DES AXES DE PROGRES QUI SE DESSINENT

#### DES APPROCHES ET METHODOLOGIES INNOVANTES A DEVELOPPER

Plusieurs interventions ont montré que les politiques « Zéro Déchet » donnent lieu à une recherche constante de solutions innovantes selon une logique d'amélioration continue. Sur les plans méthodologique et technologique, trois axes de progrès se sont dégagés lors du colloque : fournir aux collectivités des outils d'aide à la mise en œuvre de ces politiques, développer de nouvelles technologies de traitement des déchets, promouvoir l'éco-conception des produits.

#### ■ Développer des méthodologies efficaces

Pour faciliter la mise en place des politiques « Zéro Déchet », les collectivités font souvent appel à des conseils pour les assister dans leur démarche. Leur objectif est :

- de développer des méthodologies qui fixent un cadre cohérent et motivant pour la réalisation des programmes d'actions et la communication auprès du public,
- de disposer d'un outil de suivi dans le temps des progrès réalisés et des cibles à atteindre dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

En Nouvelle-Zélande, la société, [Waste Not Consulting](#), basée à Oakland, a développé un outil dédié à la mise en œuvre des démarches « Zéro Déchet » : ZAP (Zéro waste Action Plan). La ville de Dunedin a choisi de faire appel à cette société pour l'aider à élaborer sa stratégie « Zéro Déchet ». Cette ville de 120 000 habitants s'est engagée dans le « Zéro Déchet » en 2000. La première étape a consisté à lister les initiatives possibles au niveau de la collectivité, de les classer selon cinq types tout en soulignant les risques associés en cas d'échec.

Type d'initiatives	Illustration	Risques si absence d'initiatives
Mener des actions directes en général très « visibles »	Collective sélective	Scepticisme
Changer les règles	Incitations financières, des taxes...	Lenteur du progrès
Favoriser l'innovation technologique		Obstacles technologiques
Eduquer la population	Information sur l'objectif Communication sur les bénéfices et implications des actions menées	Manque de soutien
Evaluer les initiatives pour vérifier leur succès, anticiper les problèmes et informer régulièrement les décideurs et la population		Difficulté de maintenir un cap

L'outil développé par Waste Not Consulting est une série de pages Excel qui sont utilisées pour :

- prioriser les différentes initiatives,
- évaluer l'apport de chaque initiative sur le plan économique, social et environnemental,
- identifier les initiatives prioritaires.

Cette évaluation permet d'élaborer une planification sur 20 ans. Pour suivre la mise en œuvre du plan, des indicateurs sont utilisés : réduction des volumes de déchets produits, gains financiers, coûts...

Cet outil sert de support non seulement à la planification et l'évaluation des actions mais également à la communication que ce soit auprès de la population ou auprès des conseillers municipaux. Ce mode de fonctionnement permet, ainsi, à tous les acteurs de comprendre et de suivre les priorités qui sont fixées.

Cet outil présente l'avantage de donner une vision d'ensemble sur les actions à mener et de constituer ainsi une excellente base pour la concertation locale.

[Ecobilan \(Price Waterhouse Coopers\)](#) a présenté un logiciel, Wisard, qui donne une représentation globale des impacts environnementaux d'une activité. Ce logiciel qui se base sur les méthodes d'analyse de cycle de vie, permet de comparer différents scénarios de traitement des déchets suivant des critères environnementaux.

Wisard apporte ainsi un soutien à la prise de décision au niveau local, en particulier. Il peut être utilisé soit en amont d'une décision pour prioriser différents scénarios de traitement des déchets, soit après une décision pour approfondir un argumentaire ou mesurer l'écart avec la situation initiale. En général, ce type d'étude enrichit le débat local en apportant un éclairage complémentaire sur la dimension environnementale.

En France, ce logiciel est utilisé depuis une dizaine d'années dans plusieurs collectivités (syndicat mixte de la vallée de l'Oise, Ile d'Oléron, Boulogne-Billancourt, Ville de Paris, Grand Angoulême) et plusieurs études de cas ont été réalisées au niveau national. Cette approche est également adoptée à l'étranger.

En Angleterre, l'Agence de l'environnement a développé un logiciel basé sur Wisard pour quantifier le progrès que peut apporter un plan d'amélioration au niveau local ou régional. 100 collectivités utilisent aujourd'hui le logiciel. Le logiciel Wisard est également utilisé en Italie, en Espagne, au Japon et en Nouvelle-Zélande.

## ■ **Stimuler l'innovation technologique en matière de traitement des déchets**

Le progrès en terme de gestion des déchets passe forcément par l'innovation et la recherche. Parallèlement à leurs efforts, les collectivités, sont en demande forte de nouvelles solutions technologiques leur permettant d'atteindre leurs objectifs en matière de réduction, de réutilisation et de recyclage des ressources.

Dans un souci de promotion des activités de recherche et de formation autour de la gestion des déchets, la ville d'Edmonton, au Canada, a créé « un centre d'excellence » en partenariat avec son université, le conseil de la recherche de la province d'Alberta, un cabinet de conseil (AMEC) ainsi que deux grandes écoles. Le centre d'excellence pour la gestion des déchets d'[Edmonton](#) (EWMCE) a pour vocation d'initier, de stimuler, de coordonner et de faciliter la recherche, le développement et la démonstration technologique, l'enseignement et l'information. Parmi les nombreux projets initiés, on peut par exemple citer :

- le projet de recyclage du béton avec valorisation du sable issu de l'extraction du pétrole. Ce sable souillé est mélangé avec du béton et réutilisé dans la construction de routes.
- le projet sur le compostage des boues d'épuration avec un volet important dédié aux techniques de filtration (biofiltration...).
- le projet sur la valorisation du biogaz issu de la digestion anaérobie en station d'épuration.
- le projet sur les piles à combustible utilisant les gaz de décharges.

La création de ce centre s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue qu'a adopté la ville d'[Edmonton](#). En parallèle de son investissement dans la recherche, la municipalité a mis en place un système de gestion des déchets intégré qui permet d'atteindre aujourd'hui un taux de détournement de 65% pour les déchets ménagers.

## ■ **Repenser les produits**

On constate que dans de nombreux cas, les collectivités engagées dans la voie du « Zéro Déchet » se heurtent à la difficulté d'aller au-delà d'un certain taux de détournement des déchets. Elles semblent limitées dans leurs actions ce qui fait dire à la plupart des experts du « Zéro Déchet » qu'il est nécessaire de repenser le système dans son ensemble en impliquant notamment les acteurs en amont de la chaîne d'approvisionnement.

Actuellement, les flux de ressources sont linéaires. Ils commencent avec l'extraction des ressources naturelles et se poursuivent avec les processus de transformation et de consommation. Les produits aboutissent en fin de chaîne aux sites d'enfouissement ou aux incinérateurs.

Pour changer cette logique linéaire et réintégrer les matériaux, il importe de favoriser l'éco-conception et de la promouvoir auprès des industriels.

Pour cela, [Bill SHEEHAN](#) préconise d'accorder une grande autonomie aux industriels qui jouent un rôle majeur dans les processus d'innovation. Il est également favorable à la mise en concurrence des concepteurs de sorte à aboutir à la baisse des coûts. Des expériences de ce type sont menées en Colombie Britannique, au Canada, où les producteurs et les consommateurs sont amenés à s'impliquer financièrement dans le système de gestion des déchets.

L'implication des industriels dans la démarche « Zéro Déchet » passe, selon certains experts, par l'instauration de nouvelles règles incluant l'obligation de reprendre les matériaux qu'ils mettent sur le marché. Ils vont même au-delà en préconisant que la responsabilité physique, juridique et financière de la gestion de fin de vie des produits soit attribuée aux entreprises.

Cette responsabilité étendue, transférée aux producteurs pourrait être accompagnée de soutiens tels que l'allocation de subventions destinées à promouvoir la production « propre » c'est-à-dire l'émission de produits moins toxiques, recyclables, « compostables » et réutilisables.

Au-delà de la seule éco-conception des produits, une tendance émergente qui rejoint les objectifs « Zéro Déchet », se dessine aujourd'hui : la dématérialisation de l'économie. L'objectif est de consommer le moins possible de matières et d'énergie par unité de service rendu, et ce, grâce au développement d'une véritable société de services. L'utilisation optimale des ressources repose sur deux stratégies :

- la durabilité qui permet de diminuer la vitesse des flux de ressources,
- l'utilisation intensive des biens qui permet de diminuer le volume des flux de ressources.

Ainsi les industriels ne vendent plus leurs produits, mais ils les louent. Conséquence majeure dans le cycle de fabrication : il est de l'intérêt, pour l'industriel, de fabriquer des produits dont la durée de vie est la plus longue possible, puisqu'il tire ses ressources de leur location et de leur maintenance. Dans ce système, les flux financiers se trouvent déconnectés des flux matières et la quantité de déchets s'en trouve singulièrement réduite.

## QUESTIONS / DEBAT

Les différentes interventions tout au long du colloque ont amené les experts français ainsi que l'auditoire à poser un certain nombre de questions.

Tout d'abord, elles ont porté sur la pertinence du terme « Zéro Déchet » et sur son adéquation au contexte français. D'une manière générale, les experts français considèrent que l'objectif « Zéro Déchet » est un peu trop maximaliste et qu'il présente le risque de discréditer la démarche de recyclage et de réduction des déchets. Néanmoins, les experts reconnaissent, de façon quasi unanime, l'intérêt de se fixer des objectifs ambitieux et l'enseignement que les politiques « Zéro Déchet » apportent en terme d'actions fédérées autour d'une nouvelle vision politique et technique.

En ce qui concerne les objectifs fixés par le « Zéro Déchet », ils ont fait naître de multiples interrogations, notamment sur la place de la réduction des déchets à la source dans les stratégies développées. Le taux de diversion, indicateur choisi pour mesurer leur efficacité, reflète l'effort de recyclage et de réutilisation et non l'effort de réduction.

Les intervenants reconnaissent que malgré des taux de diversion satisfaisants, les quantités de déchets produites continuent souvent d'augmenter. Ils attribuent cet échec aux difficultés que les collectivités ont à agir en amont, au niveau des industriels et des consommateurs. Pour enrayer cette tendance, elles font preuve de créativité en mettant en place des mesures incitatives à l'égard des citoyens, telle que la démarche « Payez ce que vous jetez » ou l'information des consommateurs au moment de l'acte d'achat. Mais selon la plupart des experts étrangers, c'est au niveau des producteurs que d'énormes progrès restent à faire.

En terme d'objectifs, l'absence de recours à des bilans environnementaux globaux a parfois suscité des questionnements et des réticences. Les critiques ont notamment visé certains choix qu'a fait Ecocycle dans le cadre des activités de son centre de récupération des matériaux difficiles à recycler (CHARM). Le directeur d'[Ecocycle](#), conscient des limites de certaines pratiques (envoi des sacs plastiques usagés à 500 kilomètres du lieu de collecte), atteste de l'ambition de l'association d'encourager les opérations de proximité de sorte à tendre vers des écobilans positifs.

Enfin, sur un plan plus technique, se pose la question de la faisabilité de mise en œuvre des politiques « Zéro Déchet » dans des villes où l'habitat collectif est prédominant. Les expériences présentées témoignent, en effet, d'une plus grande facilité de mise en œuvre en habitats individuels. A [Toronto](#), la plus grande marge de progrès se situe au niveau des habitats collectifs, notamment pour la gestion des déchets organiques. Aussi, plusieurs projets pilotes ont été lancés comme par exemple le ramassage hebdomadaire en porte à porte avec augmentation des moyens humains pour encourager et contrôler le tri à la source.

Toutes ces interrogations sont nées de la confrontation des expériences étrangères avec les approches françaises. Malgré les différences entre les contextes nationaux, les experts français ont bien souligné la similitude des enjeux et ainsi témoigné de l'intérêt de considérer les initiatives présentées pour enrichir le débat et la réflexion en France.

## PERSPECTIVES POUR UNE GESTION DURABLE DES DECHETS EN FRANCE

Malgré des avancées importantes (mise en place de la collecte sélective, développement des filières de recyclage...), la France, confrontée à l'impossibilité de respecter la date de 2002 pour supprimer la mise en décharge des déchets non ultimes, est aujourd'hui en attente d'un projet de loi sur la gestion des déchets.

Face à cette situation, [Corinne LEPAGE](#) a estimé que l'utopie serait de croire que l'on va continuer à augmenter constamment la production de déchets. Elle considère que ce que proposent les politiques « Zéro Déchet » est une porte de sortie par le haut basée sur la concertation et la recherche de solutions locales adaptées à des enjeux clairement identifiés.

De manière pragmatique, plusieurs leviers d'actions ont été mis en avant aussi bien par les experts étrangers que par certains experts français.

### ■ Adopter une vision globale non sectorisée

Un des premiers enseignements du congrès est l'intérêt de l'approche territoriale de la gestion des déchets. Les experts étrangers montrent que les collectivités doivent agir sur la globalité du gisement de déchets.

Selon [Marc CHEVERRY](#), les visions centrées sur la problématique des déchets ménagers, ou sur celle des déchets industriels isolément, n'ont plus de pertinence. Ce qui a du sens c'est une approche territoriale où tous les acteurs échangent pour trouver des solutions partagées et mêlent leurs problèmes. Il importe de faire débattre sereinement l'ensemble des acteurs. Faire participer la population devient primordial dans une société où l'équilibre et la durabilité dépend de chacun, de façon analogue au fonctionnement des écosystèmes.

### ■ Favoriser la prise de décision au niveau local

Tous les experts étrangers s'accordent à considérer qu'il est souhaitable que le niveau local dispose d'une grande autonomie en terme de responsabilités et de moyens pour gérer les déchets. Selon eux, ce sont les acteurs locaux qui sont les plus à même de trouver les solutions adéquates en fonction de la spécificité de leur gisement et des particularismes socio-économiques de leur territoire.

### ■ Susciter les initiatives de collectivités

Les experts suggèrent de transposer le système de villes pilotes qui a bien fonctionné aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande notamment. Cela consisterait en France à :

- identifier trois collectivités, de tailles différentes (urbaines, urbaines, rurales),
- assouplir la contractualisation qui les lie aux exploitants d'unités de traitement des déchets (vers une suppression des contrats à la tonne entrante ?)
- leur donner les moyens financiers et humains leur permettant de construire la démarche en concertation avec la population locale.

En l'espace de deux ans, ces territoires pourraient servir de sites d'expérimentation et de démonstration. L'objectif serait alors de tirer les enseignements des expériences vécues, puis de décliner la démarche avec d'autres collectivités en l'adaptant à leur propre contexte.

#### ■ **Créer une structure de coordination nationale en soutien aux collectivités locales**

L'idée est ici de transposer à la France certaines initiatives qui ont déjà fait leurs preuves, notamment en Nouvelle Zélande. [Warren SNOW](#) propose de créer une organisation qui assurerait la promotion des meilleures pratiques de valorisation et de réduction massive des déchets et aiderait à trouver les ressources pour financer les actions concrètes des collectivités. La première étape serait de réunir une dizaine de collectivités pour développer cette stratégie.

L'objectif de cette structure serait de définir un plan d'actions concrètes, de revisiter les textes réglementaires et de mettre à disposition des collectivités des outils d'aide à la concertation.

#### ■ **Valoriser au mieux les matériaux issus du recyclage**

L'essor et la pérennité des filières de matières premières secondaires dépendent fortement de leur rentabilité. Les experts étrangers soulignent l'importance d'introduire ces matériaux sur un marché de libre concurrence où les collectivités bénéficient directement de leur revente pour compenser le coût élevé de la collecte et du tri en amont supporté par les collectivités.

Un enjeu majeur apparaît ainsi pour la France : passer d'une économie administrée telle qu'elle existe aujourd'hui à une économie de marché, tout en préservant l'intérêt général (qualité, santé publique...). Il s'agit d'une remise en question de son système institutionnel et juridique mais aussi de l'équilibre économique établi.

Selon [Neil SELDMAN](#), les sociétés agréées ne permettent pas de développer des marchés pour les matériaux recyclables. Il s'agit d'un faux marché qui maintient des prix très bas dans lequel le bénéfice global du recyclage, au sens large du terme, ne revient pas aux collectivités locales.

Positionnés dans une économie de marché, les matériaux doivent trouver des débouchés viables. Aussi est-il fondamental de s'attacher à la qualité des matériaux issus du recyclage. Il s'agit d'un élément essentiel maintes fois évoqué : séparer, à la source, correctement tous les déchets pouvant être valorisés, est une condition primordiale à l'existence et la pérennité des filières de valorisation. Cette question a notamment été abordée pour le compost.

Les experts préconisent de s'orienter vers la définition de référentiels normatifs permettant de garantir la qualité. Aux Etats-Unis, un « Conseil de la qualité du compost de Californie » a été créé et cette organisation est habilitée à délivrer un label de qualité. Ce label a largement facilité la commercialisation du compost auprès des agriculteurs et la pérennisation de ce débouché.

En outre, certaines mesures réglementaires pourraient être adoptées pour favoriser les pratiques de recyclage. [Matthieu GLACHANT](#) cite par exemple l'obligation d'intégrer une part minimale de matières recyclées dans certains produits. Il évoque le cas des journaux, aux Etats-Unis, dont la production doit intégrer un pourcentage minimum de papier recyclé. Cet outil qui stimule la demande est complémentaire à la logique européenne qui consiste à subventionner l'offre sur le marché des matières recyclées.

#### ■ **Développer des incitations économiques**

En ce qui concerne l'incitation des citoyens aux pratiques de recyclage, les experts préconisent le recours à des taxes ou des redevances incitatives qui font payer les consommateurs en fonction de la production individuelle de déchets (exemple du dispositif « Pay as you throw » aux Etats-Unis). L'enjeu est de mettre en place des dispositifs qui amènent le citoyen à réduire les quantités de déchets autres que les matières premières secondaires et qui évitent des effets pervers tels que l'abandon « sauvage » des déchets sur la voie publique.

#### ■ **Imposer la responsabilité étendue du producteur**

Les experts étrangers estiment que le succès des politiques « Zéro Déchet » repose en grande partie sur le dialogue des acteurs en début et en fin de chaîne. Ils préconisent une implication plus grande des producteurs liée à une responsabilité accrue vis-à-vis des matières qu'ils mettent sur le marché. En France, le challenge pourrait être de réorienter les sociétés agréées vers des objectifs de prévention alors que les objectifs présents dans les agréments administratifs concernent uniquement la valorisation.

## CONCLUSION

Le colloque « Les politiques « Zéro Déchet » dans le monde : Utopie ou réalité ? » a eu pour ambition de présenter des expériences de collectivités internationales, rassemblées autour de l'appellation « Zéro Déchet ». Des villes, des Etats ont choisi de nommer ainsi leurs politiques et c'est autour de cette vision commune, comprise par le plus grand nombre, que se sont fédérés tous les acteurs de ces territoires.

Grâce à des processus encadrés et professionnalisés de concertation locale se sont construits progressivement des systèmes évolutifs dans lesquels chacun prend sa part de responsabilité et devient acteur de ces nouvelles politiques, et ce faisant les opposants d'hier sont devenus les plus ardents partisans d'aujourd'hui.

Telle est la vocation de Décentralisation & Initiatives Locales que d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre concrète d'actions de concertation multi-acteurs visant à inscrire leurs politiques déchets dans une parfaite logique de développement durable où se retrouvent les dimensions politique, sociale, économique et environnementale.

En cela les politiques « Zéro Déchet » ne relèveraient-elles pas d'une utopie réaliste ?

\*

## LES CONFERENCIERS INTERNATIONAUX

---

### **ANTHONY, RICHARD**

#### **Richard Anthony Associates, Etats-Unis**

20 années d'expérience des programmes zéro déchet aux Etats-Unis, et notamment en Californie. Il prépare actuellement la stratégie zéro déchet d'Hong Kong avec ILSR.

[www.richardanthonyassociates.com](http://www.richardanthonyassociates.com)

### **BACOPOULOS, ANGELOS**

#### **City of Toronto, Canada**

General Manager du service Solid Waste Management de la ville de Toronto, Angelos Bacopoulos a mis en place le plan de diversion des décharges suivant : 30% en 2003, 60% en 2006, 100% en 2010.

[www.city.toronto.on.ca/taskforce2010](http://www.city.toronto.on.ca/taskforce2010)

### **BAULD, JIM**

#### **Halifax Regional Municipality, Canada**

Solid Waste Resources Manager d'Halifax Regional Municipality. Cette collectivité a obtenu 60% de diversion des décharges en 4 ans.

[www.region.halifax.ns.ca](http://www.region.halifax.ns.ca)

### **DOWSING, CHRIS**

#### **Colchester Borough Council, Grande-Bretagne**

Waste Policy Manager de Colchester Borough Council, l'une des collectivités anglaises ayant atteint les meilleurs taux de recyclage. Grâce à la campagne « War on Waste », cette collectivité a atteint un niveau de participation des citoyens exemplaire.

[www.colchester.gov.uk](http://www.colchester.gov.uk)

### **GILLESPIE, GERRY**

#### **Canberra and South East Region Environment Centre, Australie**

Actuel président du Canberra and South East Region Environment Centre, Gerry Gillespie a auparavant participé à l'élaboration de « No Waste by 2010 », le premier programme zéro déchet mis en œuvre par une collectivité.

[www.dec.nsw.gov.au](http://www.dec.nsw.gov.au)

### **LEONARD, JERRY**

#### **Edmonton Waste Management Center of Excellence, Canada**

Enseignant-chercheur en agriculture et nutrition, Jerry Léonard s'intéresse aux propriétés physiques du compost. Directeur général du Waste Management Center of Excellence d'Edmonton, l'une des municipalités leader des politiques zéro déchet au Canada : 70% de diversion de la décharge.

[www.ewmce.com](http://www.ewmce.com)

### **LISS, GARY**

#### **Gary Liss & Associates, Etats-Unis**

Gary Liss initie et conduit depuis 30 ans de nombreux programmes novateurs en matière de gestion des déchets solides dans les villes et collectivités territoriales californiennes. Expert des « resource recovery parks ».

[www.garyliss.com](http://www.garyliss.com)

### **LOMBARDI, ERIC**

#### **Eco-Cycle, Etats-Unis**

Directeur général d'Eco-Cycle, société pionnière de l'industrie du recyclage aux Etats-Unis. Consultant technique dans de nombreux pays, pour le compte de collectivités et d'entreprises.

[www.ecocycle.org](http://www.ecocycle.org)

**MAC LELLAN, GERARD****Resource Recovery Fund Board, Canada**

Manager des déchets de la province de Nouvelle Ecosse et directeur du Resource Recovery Fund Board (RRFB), société chargée de dégager du profit des programmes de diversion et de redistribuer ce profit à hauteur de 50% aux municipalités de la province, afin de les aider à financer leurs politiques zéro déchet

[www.gov.ns.ca](http://www.gov.ns.ca)

**MENDOZA, SONIA****Global Anti-Incinerator Alliance, Philippines**

Chimiste de formation et présidente de Mother Earth Unlimited. Membre de GAIA (Global Anti-Incinerator Alliance). Représentante des ONG auprès de la Commission nationale de gestion des déchets solides des Philippines.

[www.no-burn.org](http://www.no-burn.org)

**SAVINO, JEAN-MARIE****Espace Environnement, Belgique**

En tant qu'éco-conseiller, il mène de nombreux programmes de prévention des déchets avec les collectivités belges et dans le cadre de projets transfrontaliers.

[www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be)

**SELDMAN, NEIL****Institute for Local Self-Reliance, Etats-Unis**

Président et co-fondateur d'ILSR (Institute for Local Self-Reliance), il a accompagné des dizaines de collectivités dans la mise en œuvre de politiques zéro déchet et collaboré avec la Fondation Nationale pour la Science des Etats-Unis et la Banque Mondiale.

[www.ilsr.org](http://www.ilsr.org)

**SHEEHAN, BILL****Product Policy, Etats-Unis**

Docteur en écologie, Bill Sheehan a œuvré au développement de nombreux programmes de valorisation des flux de déchets et de recyclage ainsi qu'au développement de la Responsabilité Etendue du Producteur (REP) en Amérique du nord.

[www.productpolicy.org](http://www.productpolicy.org)

**SNOW, WARREN****Envision New Zealand, Nouvelle-Zélande**

En tant que directeur du Zero Waste New Zealand Trust, il a incité plus de 30 collectivités locales de Nouvelle Zélande à se fixer « zéro déchet en 2015 » comme objectif. Auteur de méthodes internationalement reconnues.

[www.envision-nz.com](http://www.envision-nz.com)

**WILLIAMS, MAL****Cylch Wales Community Recycling Network, Grande-Bretagne**

Fondateur et coordinateur de Cylch Wales Community Recycling Network, un réseau de collectivités, associations et prestataires qui œuvrent au développement des 3R: Réduction – Réemploi – Recyclage. Expert du « Clean Stream System ».

[www.cylch.org.uk](http://www.cylch.org.uk)

**YATES, SUNSHINE****Waste Not Consulting, Nouvelle-Zélande**

Senior Consultant, elle a travaillé à l'élaboration du programme ZAP (Zero waste Action Plan), un outil d'aide à la décision pour les collectivités qui mettent en œuvre des stratégies zéro déchet.

[www.wastenot.co.nz](http://www.wastenot.co.nz)

## LES CONFERENCIERS FRANCAIS

---

### **BLESSIG, Emile**

Député du Bas-Rhin et Président de la délégation « Aménagement et développement durable du territoire » de l'Assemblée Nationale, Emile Blessig a été le rapporteur de plusieurs études sur la gestion des déchets ménagers en France, dont le rapport « Déchets : état d'urgence » publié en 2004.

### **CABANES, Alain**

Alain Cabanes est chargé de mission auprès du Délégué Général et du Président de l'association de professionnels et de collectivités locales AMORCE.

### **CHEVERRY, Marc**

Marc Cheverry est à la tête du département Gestion optimisée des déchets de l'ADEME.

### **DEFFONTAINE, Paul**

Vice-Président de la Communauté Urbaine de Lille Métropole et Président du Cercle National du Recyclage (CNR), qui aide les collectivités dans la mise en place de leurs programmes de gestion des déchets et fait la promotion de la collecte sélective et du tri en vue du recyclage.

### **DURAND, Camille**

Camille Durand est le Président de l'organisation AMORCE, qui œuvre à l'échange et à la diffusion de bonnes pratiques dans les secteurs de la gestion des déchets et du management énergétique local.

### **GLACHANT, Matthieu**

Chargé de recherches à l'Ecole des Mines de Paris, Matthieu Glachant a notamment réalisé une étude de modélisation du financement du service des déchets ménagers.

### **LEPAGE, Corinne**

Ministre de l'Environnement en 1995-1997, Corinne Lepage est aujourd'hui juriste au sein du cabinet Huglo Lepage & Associés et préside Cap21, club de réflexion devenu mouvement politique en 2000.

### **MATHARAN, Xavier**

Expert juridique en matière de contrat public, d'intercommunalité et de droit fiscal et ancien Conseiller technique des Ministres de l'Environnement en 1992-1993 et 1997-1998, Xavier Matharan est l'un des rédacteurs des principaux textes récents relatifs aux contrats publics.

### **MIQUEL, Gérard**

Sénateur, Président du Conseil général du Lot et du SYDED, le syndicat en charge des déchets du territoire du Lot.

### **MULLER, Olivier**

Olivier Muller est directeur du département Développement Durable au sein du groupe Pricewaterhouse Coopers.

### **PELISSARD, Jacques**

Jacques Péliissard est Député du Jura, Président de l'Association des Maires de France (AMF) et Président du Conseil National des Déchets. Il a présidé le Comité de pilotage du Congrès « Les politiques zéro déchet dans le monde : utopie ou réalité ? ».

# SYNTHESE DU CONGRES INTERNATIONAL

---

## Les politiques « Zéro Déchet » dans le monde : utopie ou réalité ?

Avec le soutien du



Décentralisation & Initiatives Locales  
Siège social : 35, rue Gallieni - 92100 BOULOGNE BILLAN COURT  
Tél : 01 46 94 06 93 - Fax : 01 55 20 95 29 - [www.dil.asso.fr](http://www.dil.asso.fr)

### CONTACTS

**Didier TOQUE**  
Président  
06 07 80 10 30  
[dtoque@dil.asso.fr](mailto:dtoque@dil.asso.fr)

**Natacha SENGLER**  
Chargée de mission  
[nseugler@dil.asso.fr](mailto:nseugler@dil.asso.fr)

**Catherine TRINH**  
Chargée de mission  
[trinhcatherine@yahoo.fr](mailto:trinhcatherine@yahoo.fr)